



SAFETY DATA SHEET

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 11-août-2025

Date de révision 11-août-2025

Numéro de révision 3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code produit 30549

Nom du produit MFC Blue

CLP unique formula identifier (UFI) EN6H-F4AP-E00E-HS5A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Nettoyant de système de lait

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Cafetto

Adresse du fournisseur 12 Coglin Street, Brompton SA 5007 Australia
Parkstraat 83 2514JG Den Haag, The Netherlands;
37-38 Long Acre, WC2E 9JT, London, U.K.

Numéro de téléphone du fournisseur Australia: +61 8 8245 6901
EU: +31 70 353 8142
UK: +44 20 7193 7370

E-mail du fournisseur enquiry@cafetto.com

Pour plus d'informations, contacter.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Australie	000
ÉTATS-UNIS	15 ou autre numéro d'urgence
Royaume-Uni	999

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement **Danger**

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu et les récipients dans conformément aux réglementations locales

2.3. Autres dangers

Voir la section 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Sodium metasilicate, pentahydrate	600-279-4	10213-79-3	1-10%	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314) STOT SE3 (H335)
Ethylene diamine tetraacetic acid, tetrasodium salt	200-573-9	64-02-8	1-10%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer

dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de (RMM) sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée

Concentration prévisible sans effet (PNEC) D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Bleu
Odeur	Neutre
Couleur	Bleu
Seuil olfactif	non applicable
Propriété	Valeurs
pH	12.9 - 13.8
Point de fusion / congélation	Propriété non applicable au produit.
Point / intervalle d'ébullition	Propriété non applicable au produit.
Point d'éclair	Propriété non applicable au produit.
Taux d'évaporation	Propriété non applicable au produit.
Inflammabilité (solide, gaz)	Propriété non applicable au produit.
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Propriété non applicable au produit.
Limite inférieure d'inflammabilité	Propriété non applicable au produit.
Pression de vapeur	Propriété non applicable au produit.
Densité de vapeur	Propriété non applicable au produit.
Densité relative	1.101 - 1.111
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau
Solubilité(s)	Propriété non applicable au produit.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Propriété non applicable au produit.
Température d'auto-inflammabilité	Propriété non applicable au produit.
Température de décomposition	Propriété non applicable au produit.
Viscosité cinétique	Propriété non applicable au produit.
Viscosité dynamique	Propriété non applicable au produit.
Propriétés explosives	Propriété non applicable au produit.

Propriétés comburantes Propriété non applicable au produit.

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Propriété non applicable au produit.
Masse molaire Propriété non applicable au produit.
Teneur en COV (%) Propriété non applicable au produit.
Densité de liquide Propriété non applicable au produit.
Densité apparente Propriété non applicable au produit.
Granulométrie Propriété non applicable au produit.
Distribution granulométrique Propriété non applicable au produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Remarques Propriété non applicable au produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée connue d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le

mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant oculaire sévère. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. (d'après les composants).

Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium metasilicate, pentahydrate	= 847 mg/kg (Rat)	-	-
Ethylene diamine tetraacetic acid, tetrasodium salt	= 1658 mg/kg (Rat) = 10 g/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Sans objet.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets durables.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Ethylene diamine tetraacetic acid, tetrasodium salt	72h EC50: = 1.01 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96h LC50: = 59.8 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 41 mg/L (Lepomis macrochirus)	Aucune donnée disponible	24h EC50: = 610 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non considéré comme persistant. Possède des propriétés dégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Non considéré comme bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol S'adsorbe sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Non considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique.
Non considéré comme très persistant et très bioaccumulable.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ethylene diamine tetraacetic acid, tetrasodium salt	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Sans objet.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Polluant marin	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour	non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières Aucun(e)
à prendre par l'utilisateur

IATA	non applicable
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	NON REGULATED
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières	Aucun(e) à prendre par l'utilisateur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

non applicable.

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone
non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Additional Regulatory Information:

This SDS complies with legislative requirements in Australia, including Safe Work Australia guidelines, Australian Dangerous Goods Code and the criteria for the Globally Harmonised System (GHS) of Classification and Labelling of Chemicals. In accordance with European Regulation (EC) No 648/2004, this product contains: Phosphonates 1-10%, Non-Ionic surfactants 1-10%, Cationic surfactant <1%, Amphoteric surfactants <1%.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
H331 - Toxique par inhalation
H315 - Provoque une irritation cutanée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC	Substance extrêmement préoccupante
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
STEL	Limite d'exposition à court terme, États-Unis
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (A EGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon

Australian Industrial Chemicals Introduction Scheme (AICIS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 11-août-2025

Date de révision 11-août-2025

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité